

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 JUIN 2025

N°012

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024 BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt six juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Madame Isabelle CHESA Première adjointe**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. BUSTOS, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme QUINTILLA-MENDEGRIS donne pouvoir à Mme GODEFROY, M. LECINA donne pouvoir à M. JORDAN, Mme GASC donne pouvoir à M. LAREDJ, M. OUDDANE donne pouvoir à M. BUSTOS, Mme RIVEL donne pouvoir à M. ICHE, Mme GALBEZ donne pouvoir à Mme BOUTALEB, Mme JULIEN donne pouvoir à M. BELMAS, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LARRAT.

ABSENT EXCUSE : Mme DENUX.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats de dépenses, les comptes de gestion dressés par le Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'Actif, les états du Passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé au conseil municipal d'acter que le compte de gestion du Budget annexe de la Cuisine Centrale dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable (Service de Gestion Comptable de Carcassonne Agglo), qui sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Première adjointe,
Isabelle CHESA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250626-25395-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025